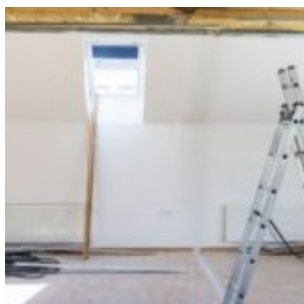


Pas de pause estivale pour MaPrimeRénov' monogestes !



© 2025 Les Echos Publishing

Le gouvernement fait machine arrière ! Face à la grogne des professionnels du secteur de l'immobilier et de la rénovation, les pouvoirs publics ont dû se résoudre à assouplir les restrictions adoptées récemment s'agissant du dispositif MaPrimeRénov'.

Pour rappel, il y a quelques jours, le gouvernement avait annoncé que l'ensemble du dispositif d'aide allait être suspendu du 1^{er} juillet au 15 septembre 2025, période durant laquelle aucun dossier ne pouvait plus être déposé.

Finalement, le dispositif est maintenu mais uniquement en ce qui concerne les monogestes, c'est-à-dire pour la réalisation d'un seul des travaux éligibles comme l'isolation, le changement d'un système de chauffage ou d'eau chaude sanitaire décarboné, etc. En revanche, la suspension du dispositif est bien maintenue pour les rénovations d'ampleur (travaux importants permettant un gain de deux classes énergétiques au minimum au DPE).

Précision : le dispositif MaPrimeRénov' copropriétés est également maintenu cet été.

Autre information importante, la plate-forme informatique sur laquelle les propriétaires peuvent déposer un dossier MaPrimeRénov' Rénovation d'ampleur sera fermée, non pas au

1^{er} juillet 2025, mais dès le 23 juin 2025.

© 2025 Les Echos Publishing